



COMITE REGIONAL U.L.M FFPLUM

Région Centre val de Loire



**Compte rendu
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 DU
COMITE REGIONAL CENTRE À
Levroux (36) le 30/06/2022**

Clubs et OBL représentés et professionnels 15

Clubs	VOIX	Nb de voix validées
*01801	2 voix	2 voix
*01802	2 voix	2 voix
*01804	3 voix	3 voix
*01809	1 voix	1 voix
*03603	3 voix	3 voix
*03604	4 voix	4 voix
*03618	1 voix	1 voix
*03619	2 voix	2 voix
*03717	3 voix	3 voix
*04119	2 voix	2 voix
*04122	3 voix	3 voix
*04502	3 voix	3 voix
*04504	2 voix	2 voix
*04510	1 voix	1 voix
*04520	2 voix (2 voix président à vie Non conforme)	

Membres présents 13 + 2 pouvoir (15)

Total des voix 18

Membres du bureau présents Madame Denise Lacote, Monsieur Thierry CHARAMON, M Jérôme Poincloux

La séance est présidée par Monsieur Thierry CHARAMON, Président.

AG 2021 le jeudi 30 Juin 2022

Thierry charamon ouvre la AG ordinaire de 2021 à 17h10

COMITE REGIONAL U.L.M. centre

20 Rue des vignes 45760 boigny sur bionne [tel:02 38 75 27 27](tel:0238752727)

(Association Loi 1901, Agrément Ministère des Sports 84-5-113

e-mail : ffplumregioncentre@free.fr site : <http://ulm-centre.ffplum.com/>



COMITE REGIONAL U.L.M FFPLUM
Région Centre val de Loire



En premier lieu, il fait part des raisons du retard de l'AG, dûes d'un problème de santé qui l'a bloqué de janvier à avril.
Il présente les actions menées en 2021.

La compétition régionale paramoteur

L'aide aux jeunes

Vol des personnes handicapées (citoyens du ciel)

Aide pour le rassemblement pendulaire

Aide pour la compétition de St Thorette

Plus l'administratif avec conseil général, conseil régional, CROS, Jeunesse et des sports, armées etc..

Sur les actions à venir, il demande à ce qu'au moins un membre de clubs soit formé aux gestes de 1er secours.

Nous avons mis de côté une partie des fonds pour prendre en charge cette formation.

La compétition régionale

Mme Denise Lacote, présente le projet, explique le principe des demandes de subventions.

La personne de Blois demande comment elle doit faire pour une demande d'aide pour des actions.

Mme lacote lui explique le cheminement,

M Cabourdin, indique que le comité n'a pas contacté M Pré pour mettre en place les contacts auprès des clubs non conformes, comme prévu l'année dernière.

Thierry Charamon lui explique que pour le moment cela n'est pas encore mis en place, qu'il faut avoir tous les éléments afin de faire l'action, nous avons reçu des informations complémentaires il y a juste 1 mois et maintenant nous avons M De Murcia qui s'occupe de la vie des clubs.

Pour le Loiret, il y a déjà deux membres du bureau pour s'occuper de cela sur le département.

Il se plaint que le comité ne fait pas plus d'actions, nous lui rappelons que nous faisons suivant les finances du comité.

COMITE REGIONAL U.L.M. centre

20 Rue des vignes 45760 boigny sur bionne [tel:02 38 75 27 27](tel:0238752727)

(Association Loi 1901, Agrément Ministère des Sports 84-5-113

e-mail : ffplumregioncentre@free.fr site : <http://ulm-centre.ffplum.com/>



COMITE REGIONAL U.L.M FFPLUM
Région Centre val de Loire



D'après M. Cabourdin, il est possible de faire des actions sans argent ! Nous ne voyons pas comment faire des actions sur la région sans financement !

Il indique que l'année dernière, ils se sont proposés pour aider, Thierry Charamon rappelle que le Mulm a besoin de bénévoles s'ils le souhaitent, ils peuvent venir ! Offre faite à tous les clubs, mais pas d'engagement !

Il se plaint qu'il a invité le président à venir au café croissant de son club et qu'il ne soit jamais venu.

Thierry Charamon lui indique qu'il n'a pas souvenir d'avoir reçu une invitation (Le soir même, Thierry Charamon a consulté les mails reçus. Il a la totalité des mails reçus pour le comité depuis 2001)

(cela confirme ce qu'il avait dit, il n'y a aucune invitation personnelle, juste reçu en 2017/2018/2019 que le club des avants garde faisais un café croissant et invité les gens à s'inscrire, la copie des mails peut être envoyée à qui le souhaite pour contrôler qu'aucune invitation ne fut faite, juste une circulaire d'inscription)

La personne de Blois demande s'il est possible de savoir comment fut utilisées les subventions, Mme Denise Lacote lui énumère les chiffres avec les actions.

Il est rappelé que les clubs doivent se mettre en conformité via exalto

Des clubs présents indiquent, qu'ils ne savaient pas, pourtant, déjà indiquer l'année dernière !

Il est rappelé qu'il faut bien mettre les AG chaque année plus le changement de bureau et de faire la déclaration en préfecture.

Le club des bruyères 41 indique qu'il ne savait pas ce qu'est exalto, nous lui expliquons,

Par contre, il se plaint de n'avoir pas reçu un document lui expliquant son fonctionnement (à voir avec la fédération qui pourrait faire un tuto pour les nouveaux clubs, voir anciens).

L'assemblée est souvent interrompue par les esclandres de M Cabourdin, (nous rappelons dans ce compte rendu, qu'à plusieurs reprises depuis l'année dernière, nous lui avons demandé qu'il se mette en conformité, puisqu'il est le président à vie, possible avec une Il se

COMITE REGIONAL U.L.M. centre

20 Rue des vignes 45760 boigny sur bionne [tel:02 38 75 27 27](tel:0238752727)

(Association Loi 1901, Agrément Ministère des Sports 84-5-113

e-mail : ffplumregioncentre@free.fr site : <http://ulm-centre.ffplum.com/>



COMITE REGIONAL U.L.M FFPLUM
Région Centre val de Loire



plaint que le comité à des frais de route remboursé, car dans son club, il n'en prend pas, mais après indique comprendre qu'il y a des frais de route remboursés !

Il est indiqué aux clubs qu'une invitation sera faite avant la fin de l'année pour leur expliquer comment faire leurs demandes de subvention.

La personne de Blois devant partir, madame Denise Lacote fait la lecture des comptes du comité.

Encore une fois M Cabourdin plus le club de St Benoît s'offusque de ne pas avoir reçu la comptabilité avant qu'ils n'ont pas le temps de contrôler, et créent encore un esclandre, Mme Lacote rappelle qu'à l'AG de la FD, c'était identique étant donné le nombre d'écritures, c'est relativement très rapide à lire !

Le président du club de Reuilly qui est au fond de la salle, indique qu'il a bien compris la lecture du rapport financier.

Par principe, nous avons convoqué les clubs qui ne sont pas en conformité, qui devraient d'office comme indiqué dans les documents d'affiliation perdre leur affiliation.

Le comité se doit de respecter la loi.

De ce fait, un avis de mise en conformité sera envoyé aux clubs avec l'information aux clubs avec président à vie, président ou membre du bureau, sympathisant à se mettre en conformité sous deux mois, faute de mise en conformité.

Ils ne seront plus convoqués aux AG ni aux actions du comité, voire la copie des informations en dernière page.

Thierry Charamon demande si des personnes sont contre un vote à main levée, pour les votes du rapport moral et financier le président du club des Bruyères indique que c'est illégal, personne d'autre indique être contre.

Thierry Charamon lui répond que pour ce qui est des votes pour l'approbation des comptes et le rapport moral, c'est légal si les 2/3 des membres présents ne sont pas contre.

POUR Information COPIE DU TEXTE en conformité avec les textes de loi est associatives.



COMITE REGIONAL U.L.M FFPLUM
Région Centre val de Loire



Les différents modes de scrutins des assemblées générales

Il existe plusieurs types de scrutins utilisés dans le fonctionnement des associations. Le vote à **main levée**, le vote **assis debout** ou encore le vote à **bulletin secret**. Ce choix est guidé par l'importance des décisions à prendre. Bien souvent, le vote secret est utilisé pour l'élection des membres du bureau comme le président, par exemple.

Si les statuts restent silencieux sur ce point, il est légal de voter par procuration ou par mandat. Afin qu'une proposition soit adoptée, il est nécessaire qu'elle obtienne une majorité. Celle-ci peut prendre différentes formes :

- Majorité simple ou relative.
- La majorité absolue.
- L'unanimité.
- Les suffrages exprimés.
- etc.

Nous passons aux votes.

Pour le rapport moral **Pour 29 voix**

Contre 8 voix dont 2 voix non-valide club président à vie

Abstention 1 vote, mais après et venus changer son vote en pour

Pour le rapport financier **Pour 29 voix**

Contre 8 voix dont 2 voix non-valide club président à vie

Abstention 1 vote, mais après et venus changer son vote en pour

Le Président

La trésorier

le secrétaire

COMITE REGIONAL U.L.M. centre

20 Rue des vignes 45760 boigny sur bionne [tel:02 38 75 27 27](tel:0238752727)
(Association Loi 1901, Agrément Ministère des Sports 84-5-113
e-mail : ffplumregioncentre@free.fr site : <http://ulm-centre.ffplum.com/>



COMITE REGIONAL U.L.M FFPLUM
Région Centre val de Loire



COMITE REGIONAL U.L.M. centre
20 Rue des vignes 45760 boigny sur bionne [tel:02 38 75 27 27](tel:0238752727)
(Association Loi 1901, Agrément Ministère des Sports 84-5-113
e-mail : ffplumregioncentre@free.fr site : <http://ulm-centre.ffplum.com/>



COMITE REGIONAL U.L.M.



Région Centre

compte de rapprochement bancaire

Solde bancaire au 31/12/2020	15 981,98 €		
chèques non débités au 31/12/2020			
N°213 CROS		178,00 €	
N°215 frais déplacements TH CHARAMON		638,98 €	
N°216 frais déplacement JEROME		165,65 €	
N°201 MATHEOS		250,00 €	
N°202 PETIT		250,00 €	
N° 203 SABOURAUD		250,00 €	
N° 204 VIAUD		250,00 €	
N°205 SAVIGNAT		250,00 €	
N°206 COZETTE		125,00 €	
N° 207 CHEVY		125,00 €	
N°210 ABUL		500,00 €	
solde comptable au 31/12/2020	15 981,98 €	2 982,63 €	12 999,35 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

frais de compétitions régionales

	ABUL Ste thorette compétition multi axes	500,00 €	
	CLUB ULM AZUR compétition pendulaires	500,00 €	
	CLUB AILESMOTORISEES COMPTETITON REGIONALE	1 158,07 €	
	PARAMOTEURS <i>inscrite au calendrier fédéral</i>		
	les pilotes viennent de la France entière		
		2 158,07 €	
	participation à la compétition		160 €
cotisation	CROS	178,00 €	

Les aides instructeurs ont été versées à 7 instructeurs pour renouvellement de leur licence,
Les aides jeunes en décrochage scolaire des zone ZRR ont bénéficiées à 7 élèves,
sur l'année complète

Subvention FFPLUM

	complément 2020	1 415,15 €
	année 2021	4 128,48 €